



# Rapport annuel

---

**Application du règlement sur la gestion contractuelle**

**Année 2021**

## 1. Préambule

Le 13 octobre 2020, le Conseil municipal de la Ville de Thurso a adopté le *Règlement n° 06-2020 sur la gestion contractuelle*. Au moins une fois l'an, la Ville doit déposer, lors d'une séance du conseil municipal, un rapport concernant l'application de son Règlement de gestion contractuelle.

## 2. Objet

Le Règlement sur la gestion contractuelle a pour objet de :

- a) Prévoir des mesures pour l'octroi et la gestion des contrats accordés par la Ville, conformément à l'article 573.3-1.2 *L.C.V.* ;
- b) Prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique en vertu de de l'article 573 *L.C.V.*

Dans le but de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle instauré par la Ville de Thurso et de renseigner les citoyens sur l'application des mesures prévues à cet effet, la Direction générale produit annuellement le rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

## 3. Modifications au Règlement sur la gestion contractuelle

Le Règlement n° 08-2021 adopté le 28 juillet 2021 apporte la modification suivante au règlement de gestion contractuelle en vigueur :

- dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique.

## 4. Modes de sollicitation

La Ville peut conclure des contrats selon trois modes de sollicitation possible : le contrat conclu de gré à gré, le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux fournisseurs, ou le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres public (SEAO).

Pour déterminer le mode de sollicitation à utiliser, la municipalité tient compte de l'estimation de la dépense du contrat qu'il désire octroyer, les délais d'exécution, les fournisseurs locaux susceptibles de satisfaire aux exigences du contrat ainsi que des dispositions législatives et réglementaires à cet égard.

Rien dans le règlement en vigueur ne peut avoir pour effet de limiter la possibilité pour la Ville d'utiliser tout mode de mise en concurrence pour l'attribution d'un contrat, que ce soit par appel d'offres public, sur invitation ou par une demande de prix, même si elle peut légalement procéder de gré à gré.

## 5. Adjudication des contrats

La Ville déploie tous les efforts nécessaires pour favoriser une plus grande participation au marché des contrats municipaux.

Comme requis par la Loi, la Ville tient à jour sur son site internet, la liste des contrats qu'elle conclut et qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$.

Également, comme requis par la Loi, la Ville publie une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Vous pouvez consulter ces listes sur le site internet de la Ville à [www.ville.thurso.qc.ca](http://www.ville.thurso.qc.ca) à la page [liste des contrats de plus de 25 000 \\$](#).

La liste détaillée des contrats pour l'année 2021 est annexée aux présentes.

### 5.1 Contrats dont la dépense est inférieure à 25 000 \$ et conclus de gré à gré

Le Règlement de gestion contractuelle ne prévoit aucune règle spécifique à ce type de contrat. Les contrats peuvent être adjugés sans aucune formalité d'appels d'offres ou de publication.

Pour l'année 2021, tous les contrats dont la dépense est inférieure à 25 000 \$ et conclus de gré à gré l'ont été selon les règles en vigueur.

### 5.2 Contrats dont la dépense est supérieure à 25 000 \$ et inférieure au seuil de 105 700 \$ obligeant l'appel d'offres public

Durant l'année 2021, deux (2) appels d'offres sur invitation ont été faits.

- Acquisition, en mode location pour une durée de 48 mois, d'un camion (pickup) pour les travaux publics :
  - six (6) concessionnaires de l'Outaouais furent invités à soumissionner. (résolution # 2021-04-160)
  - Adjudication du contrat à Carl Ford Inc. (en attente de la réception du camion).
- Inspection par caméra de tronçons d'égout prioritaires (TECQ 2019-2023) :
  - trois (3) entreprises de l'Outaouais furent invités à soumissionner (résolution # 2021-05-206)
  - Adjudication du contrat à Can-Inspection Inc. pour la somme de 37 475.09 \$.

Durant l'année 2021, un (1) contrat de gré à gré a été fait :

- Achat d'une remorque usagée à asphalte chaude :
  - très peu d'offres sur le marché / économie monétaire substantielle (résolution # 2021-06-233)
  - Adjudication du contrat à Cubex Ltée pour la somme de 30 698.33 \$.

Durant l'année 2021, la municipalité n'a procédé à aucun appel d'offres public pour cette catégorie.

### 5.3 Contrats dont la dépense est supérieure au seuil de 105 700 \$ obligeant l'appel d'offres public

Durant l'année 2021, un (1) appel d'offres public pour cette catégorie de contrat fut fait, via SEAO :

- Réhabilitation par gainage de la conduite d'égout entre les rues McPhail et Galipeau :
  - Trois (3) soumissions reçues (résolution # 2021-08-303)
  - Adjudication du contrat à Services Infraspec pour la somme de 329 271.15 \$. Les travaux ont été réalisés en février 2022.

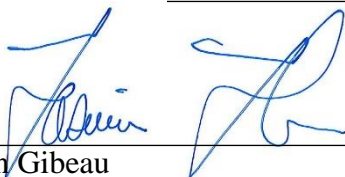
### 6. Plaintes

Au cours de l'année 2021, aucune plainte n'a été reçue en lien avec l'application du Règlement de gestion contractuelle.

### 7. Sanctions

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle en 2021.

Signé à Thurso, le 7 mars 2022



Jasmin Gibeau  
Directeur général et Greffier-trésorier

Déposé à la séance du conseil municipal tenue le 14 mars 2022

Publié sur le site web de la municipalité le 15 mars 2022

	<u>NOMS</u>	<u>MONTANT</u>	<u>OBJETS</u>	<u>SEAO</u>
1	Aquatech Société de gestion de l'eau inc.	179 389.37 \$	Contrat gestion de l'usine de filtration et des eaux usées	2017TH-UF30 (09-2017/09-2022)
2	Beauregard Environnement Ltée	50 119.03 \$	Nettoyage des conduites d'égout	2019TH-NE44 (2020-2023)
3	BFL Canada risques et assurances inc.	102 767.77 \$	Assurances générales = 78 302.40 \$	FID-2019-06 (2019-2024)
			Assurances contre cyber-risques = 2 961.03 \$	FID-2019-04 (2019-2024)
			Assurances parc rouli-roulant = 4 184.53 \$	FID-2019-01 (2019-2024)
			Assurances pollution / responsabilités élus cadres / réclamations = 17 319.71 \$	
4	Can-Inspection Inc.	37 475.09 \$	Inspection conduire sanitaire - TECQ 2019-2023 (résolution # 2021-05-206)	2021TH-SI01
5	Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER)	64 795.24 \$	Location camion pompier	2021TH-GG02
6	Chloratech	25 480.28 \$	Achat pièces UV à l'usine de filtration (résolution # 2021-05-201)	2021TH-GG03
7	Construction BGP	74 261.23 \$	Travaux TECQ - rue Galipeau = 62 759.03 \$	2019TH-RA41
			Travaux TECQ - rue Hôtel-de-ville = 11 502.20 \$	2019TH-RA42
8	Cubex Limitée	30 698.33 \$	Achat remorque à asphalte chaude (résolution # 2021-06-233)	2021TH-GG04
9	Deveau Avocats	41 869.08 \$	Frais juridiques	2021TH-GG05
10	Hydro-Québec	102 111.75 \$	Frais d'électricité bâtiments municipaux	2021TH-GG06
11	Kemira Water Solutions Canada Inc.	32 028.57 \$	Produits chimiques usine de filtration	CH1-2021-2022
12	La Capitale Assurances	62 988.56 \$	Assurances collectives	MUT-FIN-2018
13	Ministre des Finances	218 885.00 \$	Frais Sûreté du Québec	2021TH-GG07
14	Ministre du Revenu du Québec	313 009.36 \$	Impôts - cotisations salariales	2021TH-GG08
15	MRC de Papineau	164 929.55 \$	Quote-part / PIRVP / formation pompiers	2021TH-GG09
16	PG Solutions	29 164.56 \$	Contrats informatiques - formation et services techniques	2021TH-GG10
17	Raymond Chabot Grant Thornton	26 139.57 \$	Audit 2020 = 18 396.00 \$	2019TH-VC45 (2019-2020-2021)
			Services professionnels comptables = 7 743.57 \$	
18	Receveur général du Canada	122 321.24 \$	Impôts - cotisations salariales	2021TH-GG11
19	Servitech Inc.	96 826.95 \$	Services techniques évaluation	2021TH-GG12
20	Sibec	30 231.66 \$	Frais conciergerie	2020TH-EB48 (2020-2023)
21	Transport sanitaire Hayes	241 792.44 \$	Contrat cueillette et transport déchets/recyclage/compostage	2019TH-CD46 (2020-2021-2022)
22	Transport Michel Deschamps & Fils Inc.	216 723.40 \$	Contrat de déneigement = 104 142.07 \$	2018TH-DE39 (2018-2023)
			Location équipement et machinerie = 83 919.45 \$	2019TH-EM47 (2020-2021-2022)
			Fourniture matériaux granulaires = 28 661.88 \$	2021TH-GG13
23	Waste Management du Canada	73 786.13 \$	Frais dépotoir	2021TH-GG14
		<b>2 337 794.16 \$</b>		